Demande de paiement par prélèvement automatique

Madame, Monsieur,

Il vous est possible de régler les frais de scolarité de votre enfant par **prélèvement automatique**.
Pour permettre la mise en place de ce moyen de règlement, je vous prie d'adresser au Lycée Agricole de Brive Voutezac le mandat de prélèvement SEPA ci-joint rempli par vous ainsi que votre RIB.
Les prélèvements s'effectueront le 10 de chaque mois sur une période de 9 mois de novembre 2023 à juillet 2024. En fonction de l'évolution des tarifs, d'éventuelles déductions de stage ou maladie, le montant du prélèvement sera ajusté.
Après deux prélèvements rejetés, faute d'approvisionnement de votre compte, votre échéancier de prélèvement sera résilié de plein droit.

La demande de paiement par prélèvement ci-dessous et le mandat de prélèvement sont à remplir et à adresser au Lycée Agricole de Brive Voutezac

✂----------

Demande de paiement des frais scolaires par prélèvement automatique pour l'année scolaire 2023/2024
La présente autorisation n'est valable que pour une année scolaire (à renouveler expressément chaque année)

Je soussigné (e) (nom, prénom) :……..
Adresse :……
Code Postal :…… Ville :……
Téléphone :…….....
Demande à ce que les frais de scolarité de l'élève ou de l'étudiant ✯(nom, prénom) :…….
❑ **pension** ☐ **loyers**
Classe :……...
Régime :…….
Soient prélevés sur mon compte bancaire ou postal. Le prélèvement est réalisé le 10 de chaque mois.
Si changement de RIP, RIB ou RICE : obligation de remplir une nouvelle demande de prélèvement.
Fait à……le…….
(signature)

✯ cocher le ou les cases

NB : les frais de prélèvement rejetés, dont le tarif est fixé par la Banque de France, seront imputés sur le prélèvement suivant

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 01/04/1980 de la CNIL